



PAR COURRIEL

Québec, le 30 novembre 2021

Madame Véronique Hivon
Députée de Joliette
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.143
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Députée,

Nous avons pris connaissance de l'extrait d'une pétition que vous avez présentée à l'Assemblée nationale et qui demande de mettre en place un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et conjugale comme action prioritaire pour rebâtir la confiance des victimes à l'égard du système de justice.

Pour donner suite au chapitre 12 du rapport *Rebâtir la confiance*, nous avons déposé, le 15 septembre dernier, le projet de loi n° 92, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières.

Soyez assurée, Madame la Députée, que nous sommes déterminés à instaurer un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale afin de redonner confiance aux personnes victimes envers le système de justice et de mieux répondre à leurs besoins avec des services adaptés et coordonnés.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, nos salutations distinguées.

SIMON JOLIN-BARRETTE